

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1050

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 40

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« À l'exception de son 2°, le I s'applique »

les mots :

« Les 1° et 3° à 5° du I s'appliquent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.